

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire,
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Projet de prolongation du dispositif de dérogation à 57,5 pour les bâtiments collectifs en RT2012.

Monsieur le Ministre,

Appliquée depuis le lancement de la RT 2012, la dérogation accordée aux bâtiments collectifs d'habitation concernant leur consommation conventionnelle est en passe d'être prolongée dans le cadre de la concertation en cours.

Les bâtiments de logements collectifs, soumis à la RT2012, doivent actuellement respecter un niveau dérogatoire de 57,5 kWhep/m².an jusqu'au 31 décembre 2017. Cette dérogation, initialement mise en place de manière temporaire, avait pour objectif d'accompagner la filière du bâtiment en instaurant une période transitoire avant d'évoluer vers un objectif de 50 kWhep/m².an.

A ce jour, les caractéristiques de certains bâtiments collectifs montrent des niveaux de performance bien en deçà de ceux introduits par le label BBC-effinergie en 2007. Une nouvelle prolongation enverrait un signal négatif et serait contraire aux engagements pris par l'Etat dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et contraire à la stratégie nationale bas carbone qui en découle.

Par ailleurs, forts du retour d'expérience (www.observatoirebbc.org) sur ses labels BBC-Effinergie, Effinergie+, et Bepos-Effinergie 2013, le collectif Effinergie est en mesure de démontrer que l'objectif de 50 kWhep/m².an est en phase avec les contraintes technico-économiques de la filière du bâtiment. En effet,

- Sur l'année 2012, 70% des logements collectifs autorisés en France, soit près de 160 000 logements, atteignaient déjà un niveau de 50 kWhep/m².an en s'engageant dans une labellisation BBC-Effinergie.
- En parallèle, depuis 2011, plus de 37 000 logements collectifs ont été concernés par une certification Effinergie+ ou Bepos-Effinergie, basée sur un objectif de 40 kWhep/m².an.
- L'évolution de nos exigences de 45 à 40 kWhep/m².an, au 1 janvier 2015, n'a eu aucune incidence négative sur la dynamique des labels Effinergie+ et Bepos-Effinergie 2013. (cf. Annexe – Tableau de bord de la certification).
- Avec des coûts de construction hors taxe, hors VRD variant de 710 à 1 606 €/m² SHON RT (cf. données www.observatoirebbc.org) suivant les caractéristiques techniques et architecturales des projets.

Dans le contexte actuel, la réglementation se doit d'être la garante des économies d'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre. A l'aube de la future réglementation environnementale et énergétique, il est nécessaire de respecter les engagements de sobriété et d'efficacité énergétique dans le bâtiment initialement prévus et donc d'appliquer la RT 2012 à son niveau initial de 50 kWhep/m².an (label BBC de 2007).

Le Collectif effinergie vous apporte donc, Monsieur le Ministre, son soutien total pour décider de l'application de la réglementation thermique telle que publiée en 2010 .

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Président

